

Comité technique 19 avril 2022

Amendements proposés par l'administration

Annexe 3

Amendement n°1

Les cycles DASCO 4, 11 et 12 (lignes 23,25,26) relatifs aux ATEE des collèges spécialité entretien et maintenance sont modifiés pour prendre en compte le passage en sujétion 2 « Travail à pénibilité physique et horaires décalés (prise de service avant 7h) », du fait de la modification des bornes horaires avec un début de journée à 6h du matin.

Amendement n°2

L'annexe 3 est modifiée pour prendre en compte la création de la DSP et de la DSOL au 1^{er} avril. Les cycles de la DASES et de la DFPE (PMI) ont été répartis en trois onglets (DSP, DSOL et DFPE) correspondant à la ventilation des services entre les trois directions. Le contenu des cycles est inchangé, seule la nomenclature a été modifiée pour répercuter l'intitulé de la direction concernée.

Annexe 4

Suite aux échanges qui se sont poursuivis avec les directions opérationnelles, l'administration propose plusieurs modifications au sein de l'annexe 4 dont la version modifiée figure en annexe afin de préciser les libellés des services concernés ainsi que l'ajout de nouveaux services pour l'élargissement de la sujétion 1 « accueil du public », signalés tardivement :

Amendement n°1

Sujétion 1, DAC : modification à la marge du libellé des services concernés par l'élargissement de la sujétion « accueil du public » : Bibliothèques, archives, personnels non enseignants des conservatoires et ateliers beaux-arts.

Amendement n°2

Sujétion 1, DLH : modification du motif de sujétion pour les conseillers logement en privilégiant l'accueil du public plutôt que l'alternance matin-après midi avec horaires décalés

Amendement n°3

Sujétion 1, DFPE : ajout d'une ligne spécifique pour maintenir le rattachement du « service d'agrément des assistantes maternelles » (SAMF) à la DFPE, au titre de l'accueil du public (indiqué par erreur au sein de la DSP, avec le reste de la PMI)

Amendement n°4

Sujétion 1, DSP modification du libellé du service au titre de l'ouverture des samedis : ajout du site « Eastman »

Amendement n°5

Sujétion 1, DSP modification du libellé du service au titre de l'accueil du public : après Service de la santé scolaire, ajout de Paris Santé Réussite et après Centres de vaccination, retrait du CLAT.

Amendement n°6

Sujétion 1, DSOL : modification du libellé du service au titre de l'accueil du public : ajout de l'Équipe Sociale de Prévention des Expulsions (sous-direction de l'insertion).

Amendement n°7

Sujétion 1, DU : ajout du bureau d'accueil et service à l'utilisateur (BASU), rattaché au service du permis de construire et du paysage de la rue, au titre de l'élargissement de la sujétion « accueil du public ».

Amendement n°8

Suppression de la mention :

1	DASCO	Adjoints techniques des établissements d'enseignement (hors agents logés et équipe mobile d'ouvriers professionnels et spécialité restauration)	Travail à pénibilité physique en horaires de journée
---	-------	---	--

Ajout de la mention :

2	DASCO	Adjoints techniques des établissements d'enseignements, spécialité entretien, maintenance ou restauration.	Travail à pénibilité physique et horaires décalés (prise de service avant 7h ou fin de service après 21h)
---	-------	--	---

Amendement n°9

Sujétion 2, DSP : modification du libellé du service au titre du « Travail exclusif et permanent face à un public dépendant, en établissement d'hébergement social et médico-social, ou un public en situation de grande précarité » : ajout de l'Equipe Hors les Murs (PMI).

Amendement n°10

Sujétion 4, DPMP : erreur matérielle sur l'intitulé du motif de sujétion, préciser « Travail en roulement du lundi au dimanche » pour le Groupe de protection des élus (Sous-direction des divisions d'appui / Division de l'hôtel de Ville) et le Moniteur d'entraînement physique et sportif (Sous-direction des ressources et des méthodes / Ecole des métiers de la sécurité).